

COMMUNE DE LE POUT (Gironde)

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- DICRIM -



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

- Document à conserver -

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

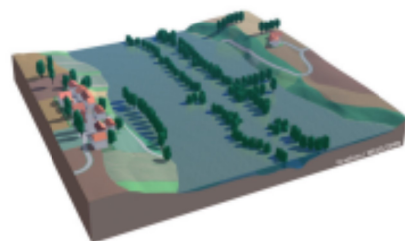
Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)

Les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie...)

Un risque est dit "majeur" :
si sa fréquence est faible et sa gravité
très lourde.



l'évènement = l'aléa



les enjeux



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de LE POUT peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à LE POUT?



Mouvement de terrain



Retrait Gonflement d'argiles

*Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM
(en mairie ou sur www.gironde.gouv.fr)*

Les risques naturels :

- Mouvements de terrain,
- Retrait gonflement des sols argileux.

Les risques technologiques :

- aucun

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



Les risques météorologiques :
tempête de 1999, fortes
neiges...



Les risques sanitaires :
pandémie, canicule...

Catastrophes naturelles reconnues :

Libellé	Début	Paru au Journal Officiel le
Sécheresse	30/06/2022	07/09/2023
Inondations et/ou coulées de de boue	17/06/2021	02/07/2021
Inondations et/ou coulées de de boue	09/05/2021	24/10/2020
Sécheresse	01/04/2011	17/07/2012
Sécheresse	01/01/1995	18/02/1998
Inondations et/ou coulées de de boue	08/12/1982	13/01/1983
Inondations et/ou coulées de de boue	06/11/1982	02/12/1982

**Mieux connaître les risques
sur le territoire**

GÉORISQUES

En savoir plus

ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

La commune est dotée d'une sirène d'alerte dont un test est effectué tous les 1^{er} mercredi de chaque mois, toutefois il existe d'autres possibilités pour diffuser l'alerte :

- en porte à porte
- par téléphone, si aucune réponse avec les deux premiers procédés.

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice



1 min 41

Tous les 1er mercredis du mois

Signal d'alerte



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Signal de fin d'alerte



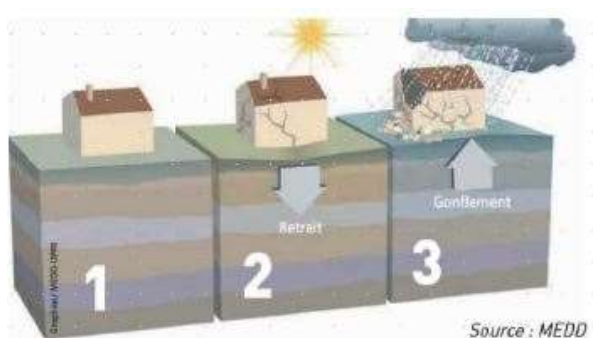
30 secondes





Risque mouvement de terrain « retrait-gonflement des sols argileux »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions
(fissures, déformations des ouvertures,...)
pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

Le risque à LE POUT

La commune se situe sur une zone à risque **modéré**.

Les mesures de prévention

Le site internet GEORISQUE vous explique le phénomène, ses conséquences et comment prévenir ce risque.

Rendez-vous sur le site : <https://www.georisques.gouv.fr/consulter-les-dossiers-thematiques/retrait-gonflement-des-argiles>

Carte « retrait-gonflement des sols argileux »



Légende :





Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à LE POUT

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France www.meteofrance.fr

Si une tempête est annoncée

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.



Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à LE POUT

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les mesures de prévention



Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Canicule



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site www.meteofrance.fr







Les numéros utiles

Mairie de LE POUT commune.lepout@orange.fr	05 56 23 02 75 Site internet : www.lepout.fr
Préfecture de la Gironde – Bordeaux	05 56 90 60 60 Site internet : www.gironde.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	05 47 30 51 51 ddtm@gironde.gouv.fr
Pompiers	18 ou 112
Gendarmerie	17
SAMU	15
Conseil Départemental	05 56 99 33 33
Météo France	0 899 71 02 33 Site internet : www.meteofrance.fr
Vigicrues	Site internet : www.vigicrues.gouv.fr
Géorisques	Site internet : www.georisques.gouv.fr

Écoutez les informations :

France Bleu Gironde 100.1 FM
France Inter Bordeaux 89.7 FM
France 3 Nouvelle Aquitaine

Plus d'informations sur
www.gironde.gouv.fr